



Quelle est l'incidence des changements apportés par OMERS sur votre régime de retraite?

Une pension est une promesse – la promesse d'une retraite sûre après une vie de dur labeur. Et le régime de retraite d'OMERS est une promesse faite à plus de 2 000 membres actifs de l'IPPM.

Mais les gens qui gouvernent notre pension – les membres du Conseil d'administration de la Société de promotion d'OMERS – menacent de rompre cette promesse en apportant des changements radicaux à notre régime de retraite d'OMERS. Et ces changements nuiront à chacun de nous.

Il n'est jamais acceptable de miner la sécurité des pensions. Cependant, OMERS le fait à un moment où les travailleurs de première ligne s'affairent à nous protéger tous pendant la pandémie qui fait rage. Ce n'est pas le moment d'aggraver les inquiétudes et le stress de ceux qui travaillent pour nous protéger tous.

Quels sont les changements proposés?

C'est la deuxième fois en moins de deux ans qu'OMERS tente de nuire à la sécurité de nos pensions. Nous avons empêché ces changements la première fois. Et nous devons les empêcher de nouveau.

Les plus récents changements ont commencé à l'automne 2019, lorsque le Conseil d'administration de la Société de promotion d'OMERS n'a pas tenu compte des préoccupations de l'IPPM et d'autres syndicats et a imposé des changements à la gouvernance qui ont atténué radicalement la responsabilité des personnes nommées au Conseil d'administration à l'égard de leurs organes constitutifs. La position de l'IPPM est qu'il s'agit essentiellement des changements auxquels les membres d'OMERS se sont farouchement opposés il y a un an à peine. L'IPPM est également d'avis que le Conseil d'administration d'OMERS devrait s'efforcer d'améliorer, et non de réduire, la représentation des membres du régime de retraite.

Nos préoccupations ont été confirmées. Le Conseil d'administration de la Société de promotion d'OMERS propose d'éliminer l'indexation garantie des prestations de retraite lors de sa réunion de juin – et de la remplacer par un stratagème appelé « indexation à risques partagés ». Encore une fois, OMERS tente de se soustraire à l'indexation garantie de nos prestations de retraite.

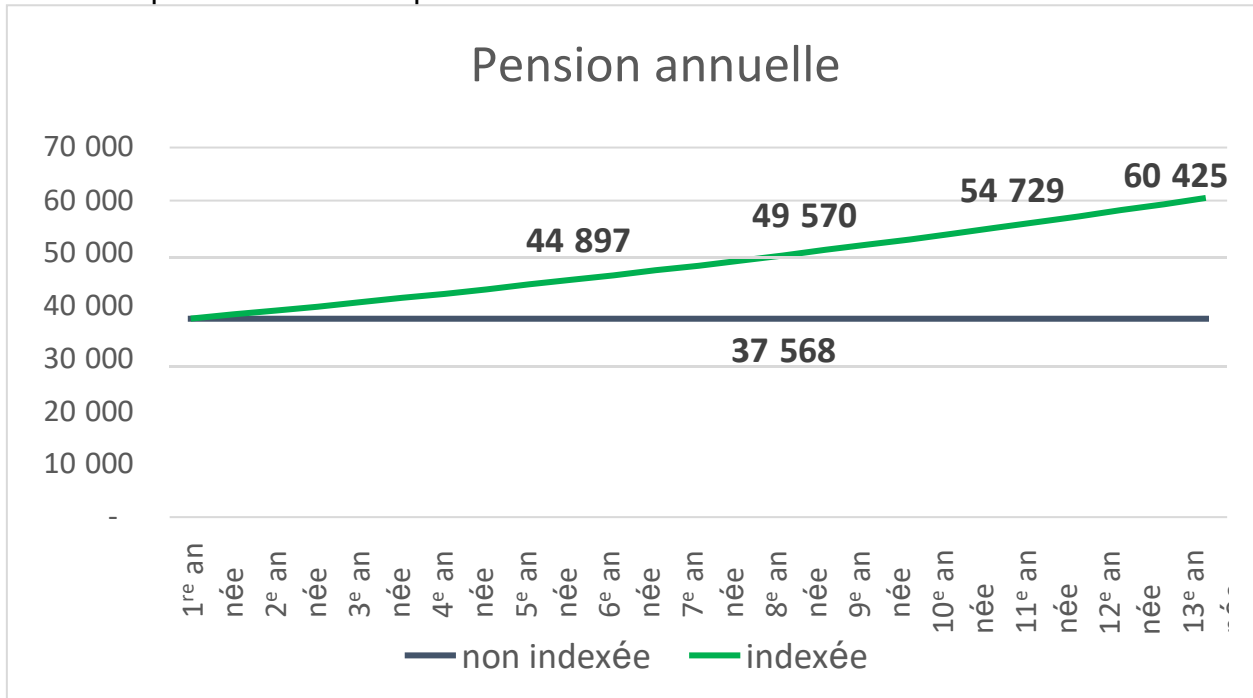
L'indexation garantie des prestations de retraite est importante pour nous tous. Elle

fait en sorte que notre pension annuelle continue de croître pendant toute la durée de notre retraite. Elle nous aide à faire face à l'inflation à la retraite. Et elle assure la sécurité et la tranquillité d'esprit de nos familles.

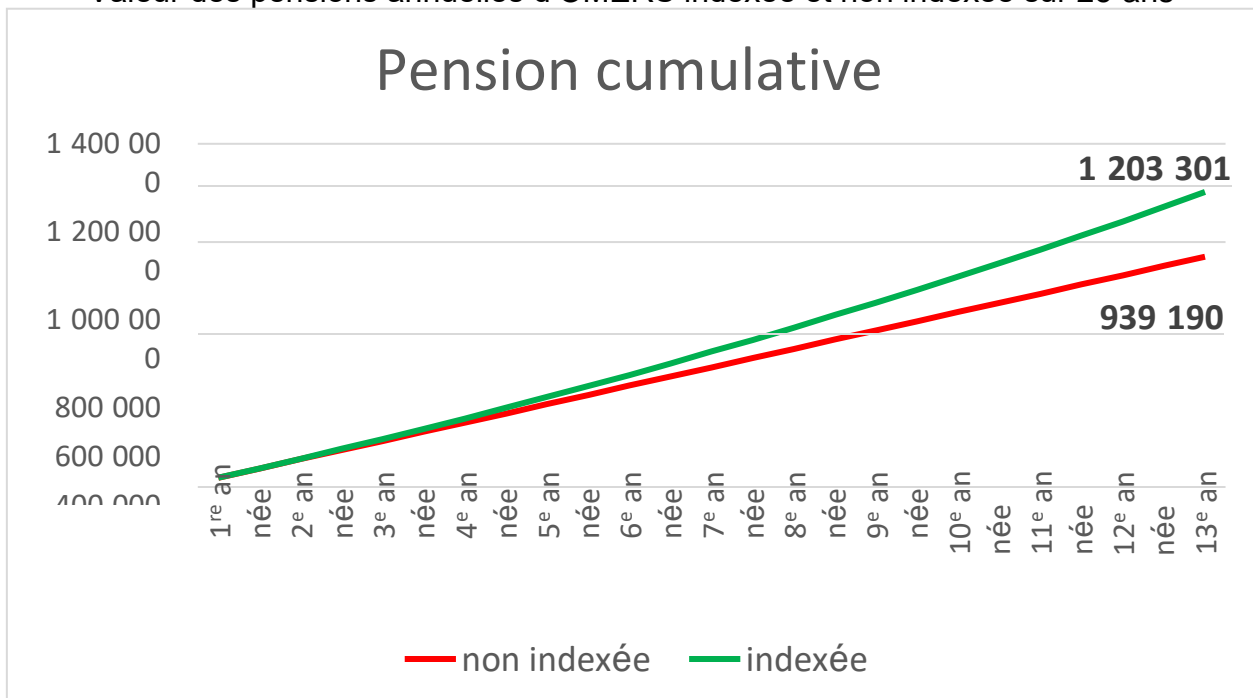
Nous ne savons pas tout sur l'incidence négative de ces changements sur nos membres. Cependant, une chose que nous savons, c'est que les changements proposés par OMERS diminueront la valeur de nos pensions et nous pénaliseront tous – que nous approchions de la retraite ou que nous entamions à peine notre carrière. Vous pouvez constater l'incidence de l'indexation garantie des prestations de retraite dans les trois scénarios suivants, qui sont établis en fonction de salaires moyens de 70 000 \$, 90 000 \$ et 110 000 \$.

Scénario 1 : Salaire moyen des cinq années les mieux rémunérées : 70 000 \$ (35 années de service)

Comparaison entre les pensions annuelles d'OMERS indexée et non indexée

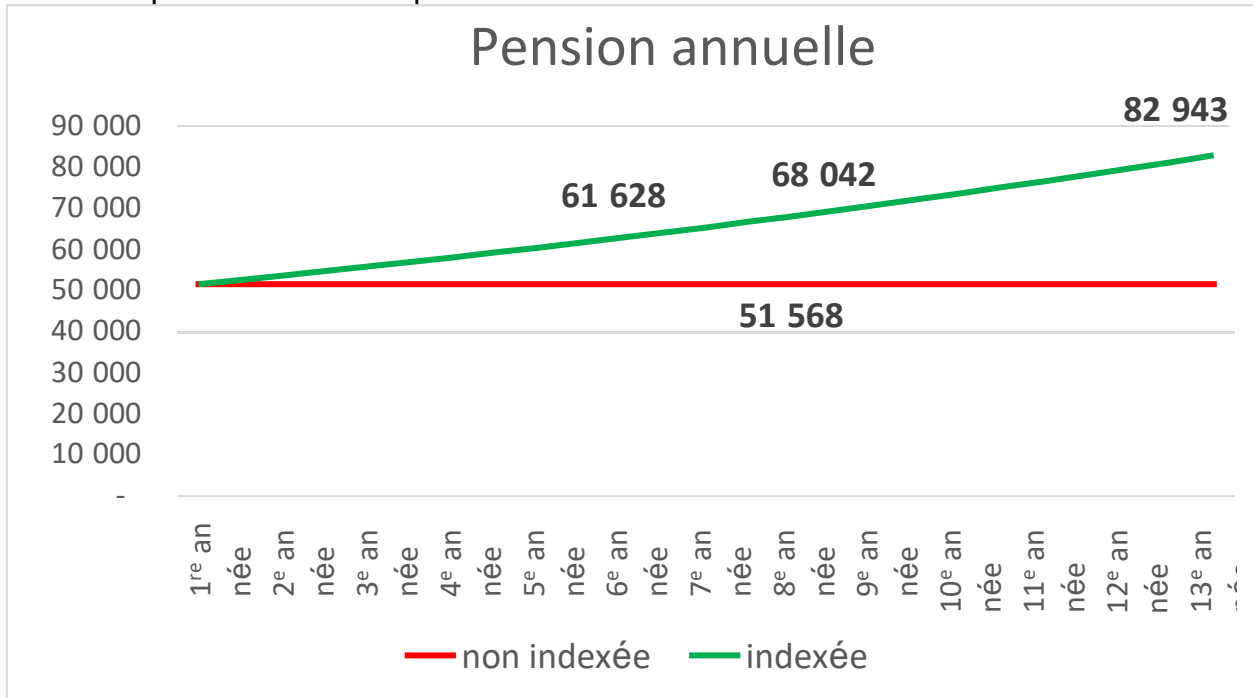


Valeur des pensions annuelles d'OMERS indexée et non indexée sur 25 ans

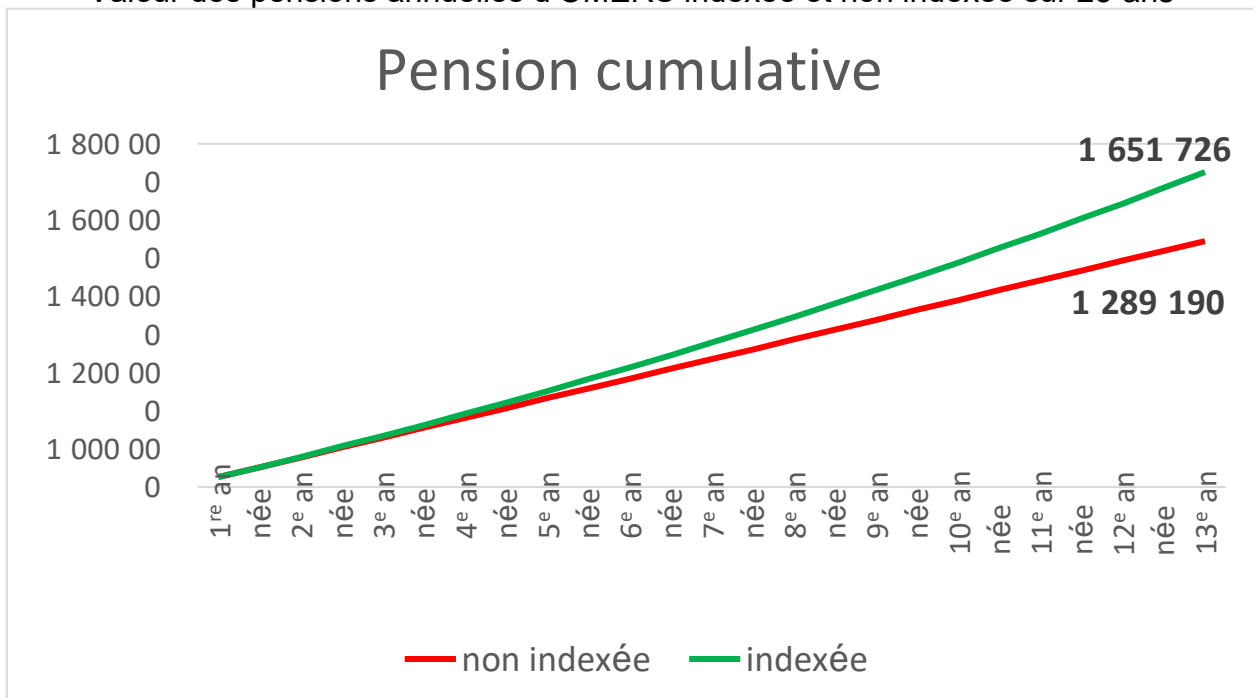


Scénario 2 : Salaire moyen des cinq années les mieux rémunérées : 90 000 \$ (35 années de service)

Comparaison entre les pensions annuelles d'OMERS indexée et non indexée

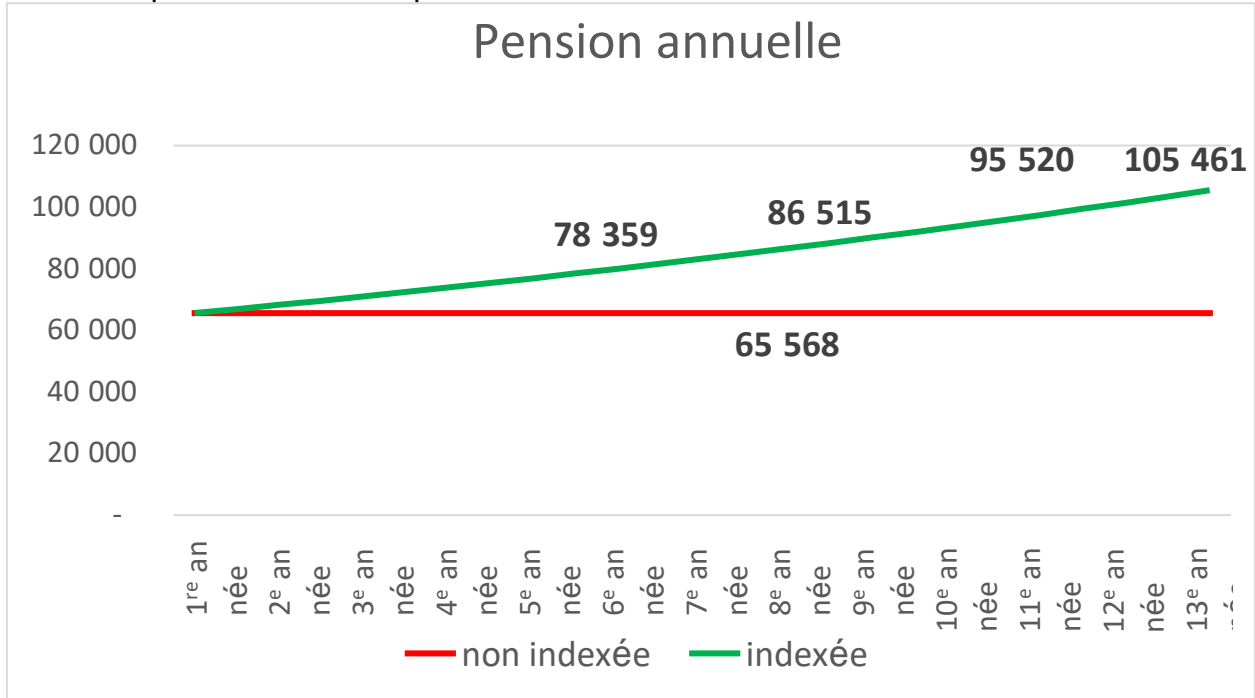


Valeur des pensions annuelles d'OMERS indexée et non indexée sur 25 ans

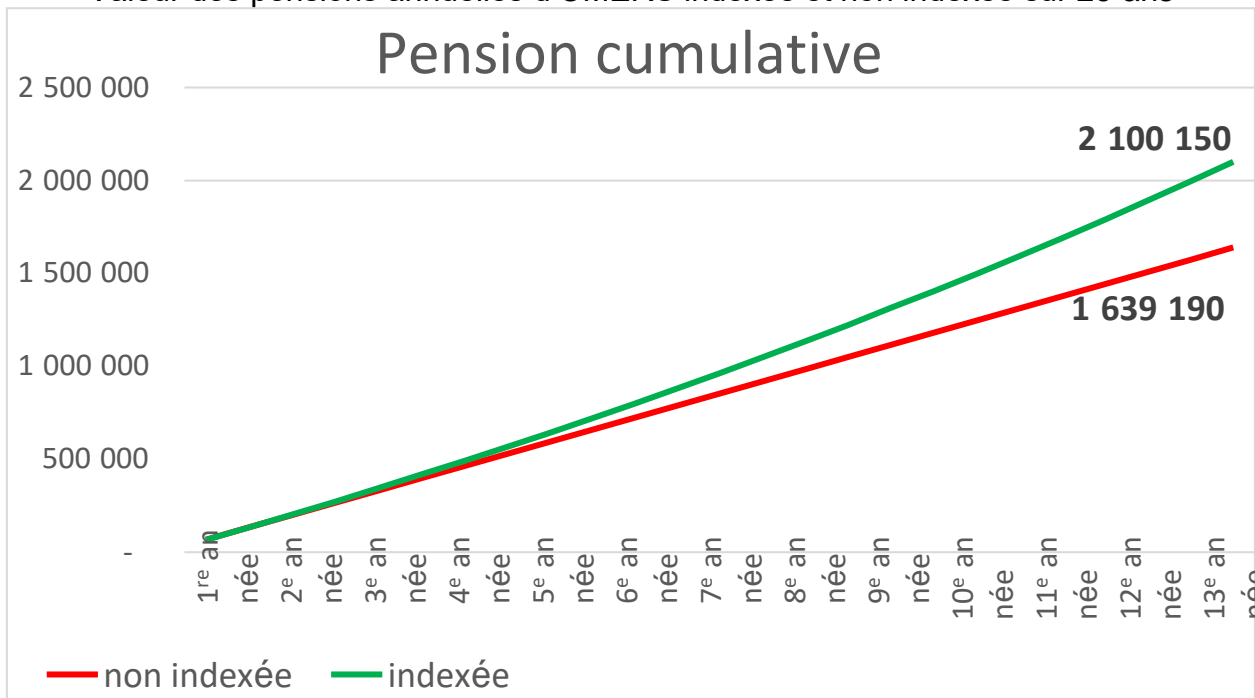


Scénario 3 : Salaire moyen des cinq années les mieux rémunérées : 110 000 \$ (35 années de service)

Comparaison entre les pensions annuelles d'OMERS indexée et non indexée



Valeur des pensions annuelles d'OMERS indexée et non indexée sur 25 ans



Quelle formule sera utilisée pour décider des changements à apporter au régime de retraite dans le cadre de l'indexation à risques partagés?

Nous ne le savons pas. Et c'est là le problème. OMERS refuse de rendre publique la formule qu'il utilisera pour décider si les prestations seront indexées dans les années à venir. Cela signifie qu'il force tous les membres à renoncer à l'indexation garantie des prestations de retraite – et à la sécurité des augmentations annuelles des prestations de retraite – en échange de rien d'autre que de l'incertitude et du risque.

Avec l'indexation à risques partagés, l'indexation annuelle des pensions pourrait être nettement réduite ou même éliminée dans quelques années. Si nous ne voyons pas la formule proposée par OMERS, nous ne connaissons pas toutes les façons dont ces changements nuiront aux membres de l'IPPM.

Le pire, c'est que la culture du secret et le manque de transparence d'OMERS quant à ces changements font qu'il est impossible pour celui-ci de prétendre qu'il mène des consultations sérieuses. Aucun commanditaire ne peut accepter ces changements sans avoir les renseignements de base nécessaires pour représenter pleinement les intérêts et les préoccupations de nos membres.

Ces changements sont-ils nécessaires?

Absolument pas. Ces changements secrets ne sont pas nécessaires pour assurer la viabilité du régime. OMERS est entièrement capitalisé et peut garantir la valeur de notre pension. Il refuse tout simplement de le faire.

OMERS essaie de faire valoir que le Conseil a besoin d'une plus grande souplesse pour gérer les risques. Et il essaie d'opposer les membres ayant de plus courts états de service à ceux qui en ont de plus longs et aux retraités. L'indexation à risques partagés touche également de façon disproportionnée les personnes qui ont des pensions plus modestes. Cela nuira à de nombreux membres de l'IPPM qui entrent dans la fonction publique plus tard dans leur carrière et qui n'ont pas de pension substantielle.

Malgré les affirmations d'OMERS, la vérité, c'est que l'élimination de l'indexation garantie des prestations de retraite nuira à tous les membres, qu'ils approchent de la retraite ou qu'ils entament à peine leur carrière. Les membres ayant de plus courts états de service nécessitent et méritent la promesse d'une sécurité de leur pension pour l'avenir, tout autant que les membres qui approchent de la retraite. Il est inacceptable, irresponsable et trompeur d'opposer une génération de travailleurs à une autre.

Pourquoi OMERS apporte-t-il des changements radicaux maintenant?

Les membres de l'IPPM ont mis fin à ces changements nuisibles lorsqu'OMERS a proposé pour la première fois l'élimination de l'indexation, il y a moins de deux ans.

Maintenant, OMERS essaie, encore une fois, de faire passer ces changements en douce pendant que les travailleurs mènent une lutte acharnée contre la pandémie mondiale. Le Conseil d'administration de la Société de promotion d'OMERS ne comprend tout simplement pas. Les travailleurs font de leur mieux pour protéger nos collectivités. Et avec les fluctuations des marchés mondiaux, ce n'est certainement pas le moment d'apporter des changements aux régimes de retraite qui nous toucheront tous pendant des décennies.

Au lieu d'apporter des changements radicaux pour miner la sécurité des pensions pendant cette période d'incertitude incroyable, OMERS devrait se concentrer sur le versement des prestations de retraite, la gestion des placements du fonds dans ce contexte très instable et la protection de la sécurité des pensions pour tous les membres d'OMERS.

Quelle influence avons-nous sur ces changements?

La nouvelle formule de gouvernance, adoptée par le Conseil d'administration d'OMERS à l'automne 2019, fait qu'il est très difficile de donner notre opinion sur ces changements. Elle a atténué la responsabilité des personnes nommées au Conseil d'administration à l'égard de leurs organes constitutifs et rendu le contrôle conjoint du régime inutile.

C'est pourquoi l'IPPM s'est opposé à ces changements de gouvernance. La promotion et le contrôle conjoints d'OMERS constituent un enjeu fondamental pour l'IPPM et ses membres. L'IPPM croit que le Conseil d'administration de la Société de promotion OMERS devrait s'efforcer d'améliorer la représentation des membres du régime de retraite. Ce point est tout particulièrement important pour les membres de syndicats comme l'IPPM qui ne sont pas représentés au Conseil d'administration. Le niveau de participation de ces membres et les occasions qui leur sont données d'influencer l'avenir du régime auraient dû être augmentés, et non restreints.

Que pouvons-nous faire pour mettre fin à ces changements et protéger la sécurité de nos pensions?

Nous devons mettre fin à ces changements avant juin. Les membres de l'IPPM l'ont déjà fait, et doivent le faire de nouveau. Plus que jamais, les travailleurs ont besoin d'une pension et d'un avenir sûr sur lequel ils peuvent tous compter. Au lieu de miner la sécurité des pensions, nous devons créer un régime qui protège les pensions promises aux travailleurs.

Vous pouvez participer à notre campagne de protection des pensions à OurOMERS.ca ou en communiquant avec l'Institut professionnel du personnel municipal, au 613-241-3730.